



# FEDERATION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Reconnue d'Utilité Publique Agréée au Titre de l'Environnement

**Demande de CARNET DE PECHE A LA TRAINÉ et de FANION pour les LACS de**

**CASTILLON – CHAUDANNE**  
**Ouvert du 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Octobre**

**2023**

*A adresser au siège social :*

*Immeuble Etoile des Alpes - Bât.B – 3, traverse des Eaux Chaudes - 04000 DIGNE LES BAINS  
TEL 04.92.32.25.40. - Email fdpeche04@wanadoo.fr*

NOM (en majuscule) : -----  
PRENOM : -----  
Date et Lieu de Naissance : -----  
Adresse complète : -----  
Téléphone : -----  
E.mail : -----@-----  
N° de la Carte de Pêche : -----

Date et Lieu de délivrance de la Carte de Pêche : -----  
(Carte de pêche obligatoirement délivrée par une A.P.P.M.A. du 04, Carte Interfédérale ou timbre halieutique)

Désirez-vous un nouveau FANION ? OUI - NON (1)  
(Pour les pêcheurs déjà titulaires d'un carnet de pêche les années précédentes)

Si vous n'avez pas retourné votre ancien carnet à la Fédération, prière de le joindre à la présente demande, faute de quoi le carnet 2023 ne pourra vous être remis.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spéciale afférente à ce mode de pêche sur les lacs de CASTILLON - CHAUDANNE et m'engage à retourner mon carnet avant le 05 Janvier 2024.

Date et Signature

**Pièces à joindre à la demande :**

Une photo d'identité.

Une photocopie de la carte de pêche **avec CPMA et Timbre de l'année en cours**

Un chèque à l'ordre de la Fédération Départementale des APPMA des Alpes de Haute Provence, CRCA N° 03299058000 :

D'un montant de **34 €** pour l'envoi du Carnet et du Fanion.

D'un montant de **30 €** pour l'envoi du seul Carnet

Une enveloppe (format 23x16) timbrée à **5.26€**

Réservé à la Fédération

N°  
Ch  
Somme Perçue

<sup>1</sup>Rayer la mention inutile.